

9 Septembre 1904  
Province de Québec  
Cité de St. Henri



A une session de Comité Général  
du Conseil, de la Cité de Saint-Henri  
tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire  
de ses sessions du dit Conseil le  
neufième jour de Septembre mil  
neuf cent quatre conformément à la  
loi à laquelle session sont présents  
Son Honneur le Maire Eug. Guay  
& Messrs. les Echevins, J. E. Elias & Fortin  
M. Labiche. M. Villeneuve prenant  
un quorum sous la présidence de M. le  
Maire.

Travaux de  
10 Sept 1904  
JW

Résolu et adopté que le Gueppi soit  
autorisé de mettre la Compagnie de l'eau  
The Montreal Water & Power Co. en demeure  
de poser les conduites d'eau et service  
sur la rue St. Marie. immédiatement

M. J. Villeneuve dissident

Travaux de  
10 Sept 1904  
JW

Résolu et adopté ~~immédiatement~~ que  
le Gueppi soit autorisé d'empêcher M.  
J. E. Vanier d'empêcher de donner les  
morceaux à l'écoulement de l'eau sur la  
rue des conduites et services d'eau sur  
la rue St. Marie les dits travaux  
posés sur la surface de la rue  
dans un état actuel et ce pour les fins  
de laquelle seabement

M. J. Villeneuve dissident

et la séance est levée

L. Senecal  
Secrétaire

Eug. Guay  
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10243

Comité Général  
"Montreal Water Tower"  
"Rue St. Marie."  
"J. E. Vanier"  
9/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

J. EMILE VANIER  
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:  
No 5 SQUARE BEAVER HALL  
MONTREAL

Montreal, 9 Septembre 1904.



L. N. Sénécal, Ecr.,  
Greffier,  
Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

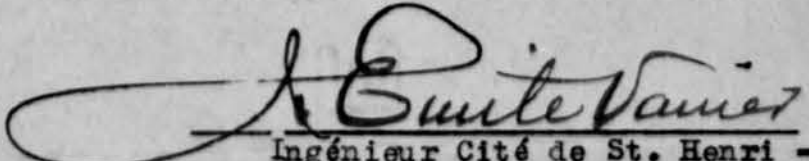
A la suite d'une demande que vous m'avez faite le 8 du courant re possibilité de changer les profils de niveau de la rue Ste. MARIE, de même que modifier le profil d'égout de la même rue et la nature de cet égout projeté au plan général, le tout de manière à établir entre les ouvrages à faire sur cette rue, et la position qu'ont prise de leur chef les propriétaires qui y ont bâti, une concordance, j'ai fait procéder à des opérations suffisamment étendues sur les lieux pour me permettre de me rendre au désir de votre Conseil.

J'ai l'honneur à cette fin de soumettre ce soir à vos Échevins le résultat de mes études.

Dans l'espérance que vous trouverez sur les nouveaux plans et profils les renseignements demandés,

Je demeure, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

  
Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10244

J. Emile Vanier  
Pre profil et niveau  
rue Ste Marie

9/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

COMMUNICATION  
SEP 9 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

M. Jos. Echier

91 Rose de Léina



Monsieur.

Je viens, au nom du Cercle  
St. Henri, vous demander, comme au Président  
de l'Hotel de Ville, l'usage de la Salle des  
Spectacles, pour la prochaine représentation que  
le Cercle aurait l'intention de donner Dimanche  
dans l'après-midi, le 25 Septembre; et les Mardi,  
Mercredi, jeudi soirs: 27, 28 et 29 Septembre.

Espérant un encouragement de votre part  
auprès du Comité, et une réponse favora-  
ble de vous, je demeure,

Votre tout humblement soumis,  
au nom du Cercle

Jép. Monti  
Sec.

295 Aubert.  
Montréal.

P23/E2,240

Montreal, 8 Septembre 1904.

Monsieur J. Ethier

Echevin de la Cité St. Henri  
St. Henri.

COMMUNICATION  
SEP 9 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Cher Monsieur,

Nous prenons la liberté de vous demander l'usage de la salle de l'Hôtel de Ville St. Henri, pour les 25, 27, 28 & 29 du présent mois. Nous avons l'intention de donner des représentations à ces dates là.

Y aurait-il moyen de s'entendre avec le Recorder de la Cité, pour que ces séances du soir n'aient pas lieu les Jeudi et samedi, vu que ce sont nos soirs de répétition?

Comptant sur votre obligeance et vous remerciant à l'avance, nous demeurons,

Vos très obligés,

Le Cercle Dramatique St. Henri.

Par le Président et Directeur,

*J. McLeary*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10245

*Le Cercle Dramatique  
St. Henri, demande  
l'usage de la salle.  
9/9/04*



P23/E2,240

P23/E2,240

The Book of Canada

will be thoroughly representative of the Dominion. We want illustrations, Articles on Canadian Industries, Statistics, Facts of any character that can be woven into an interesting story on this subject.

Send to us for blanks or any further information.

ENDORSED BY THE LEADING COMMERCIAL BODIES OF THE WORLD.

EDITORIAL STAFF

CAPT. E. J. CHAMBERS,  
Gentleman Usher the Black Rod the Senate,  
HISTORICAL.

JOS. T. CLARK, Esq.,  
Editor "Toronto Star,"  
HISTORICAL & INDUSTRIAL.

FRED'K GEORGE, Esq., F. S. CAMERON, Esq.,  
COMMERCIAL WRITERS,  
ASSISTED BY LOCAL WRITERS THROUGHOUT THE DOMINION.

**The Book of Canada.**

BY THE BOOK OF CANADA COMPANY.

Merchants Bank Chambers,  
MONTREAL.  
TEL. MAIN 1741.

Standard Stock Exchange,  
TORONTO.  
TEL. MAIN 3670.

ADDRESS ALL COMMUNICATIONS TO THE BOOK OF CANADA CO.

The Book of Canada

is a publication to be devoted to exploiting the unparalleled opportunities that await development within the Dominion. It will be the most complete work of the kind ever attempted, and will be invaluable in promoting Canadian business.

It will be found, when published, in every corner of the Empire.

Montreal, Sept. 9th, /04.

L. N. Senecal, Esq.,  
City Clerk, St. Henri,  
Montreal.



Dear Sir:-

Your favor of Sept. 7th at hand, and we herewith enclose you the ten orders on Notman requested therein. You will kindly fill in the names of your council and instruct them to visit the studio at once. We have a great deal of trouble in our friends delaying their visit to the studio. If you will be kind enough to impress this on their minds that the work must be attended to at once, you will greatly oblige, as we should like to have all the photographs in this month.

Thanking you for your trouble in this matter, We beg to remain,

Yours truly,

The Book of Canada Co.

By

*M. M. Murphy*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10246

Book of Canada  
re photographies  
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Hotel-de-Ville  
1938, rue Saint-Jacques

Tel. Marchands 1270  
" Bell Mount 453



Département des Chemins

# Bureau de l'Inspecteur Général

DE LA CITE DE SAINT-HENRI

PHILIPPE BLAIS,  
Inspecteur

Saint-Henri, 9 septembre 1904

Au Maire et aux échevins  
de la Cité de Saint-Henri



Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire  
rapport que le 14 juillet 1904 j'ai reçu un  
téléphone de M. Sigler rue Notre Dame  
je me suis rendu au coin de la  
rue Dade Delima et Notre Dame  
et j'ai constaté que le canal de  
la rue Notre Dame est brisé  
et bouché et c'est la cause que  
l'eau a rentré dans la cave de  
la propriété de M. Biran  
rue Notre Dame

au signifier de l'ajout  
de la relation

Notre Meunier

J<sup>d</sup> Blais

inspecteur



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10247

Inspecteur General  
rapport re dommages  
a la propriete Biron.  
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

refuse a l'inspecteur  
non a faire  
verifier

St Henri 9 Sept 1904

COMMUNICATION  
SEP 9 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

M. le Maire  
et Messieurs la Colonie

Messieurs

FOLIO DES MINUTES  
379  
146M  
1904  
CITÉ DE ST. HENRI

COMMUNICATION  
SEP 9 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Nous soumettons a votre honneur  
le Conseil. que le trois Sept courant, pendant  
les heures que nous avons eues dans l'apres midi.  
l'eau sortant des canaux degoutte de la Rue St Jean  
et de la Rue St Melie a densee dans nos caves, et nous  
a cause des dommages pour le montant de vingt trois  
dollars, repartis comme suit.

36 sacs de sel fonde a 50<sup>ts</sup> 18.00%  
Pour nettoyer les caves 5.00%  
23.00%

De sorte que nous reclamons de la Corporation  
ce montant de vingt trois.

En tout dequis.

Ed. Leduc  
St Henri



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10248

E. & A. Leduc  
reclame des dommages  
par inondation  
9/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

Hôtel-de-Ville  
1938, rue Saint-Jacques

Tel. Marchands 1270  
" Bell Mount 453



Département des Chemins

# Bureau de l'Inspecteur Général

DE LA CITE DE SAINT-HENRI

PHILIPPE BLAIS,  
Inspecteur

Saint-Henri, 9 Septembre 1904

Monsieur  
Mauri et aux échoués  
de la Cite Saint Henri



*copie de mon  
inspecteur  
Carrière*

J'ai l'honneur de vous faire rapport  
comme suit que j'ai visité le 6 septembre  
d'après les plaintes que j'ai eues la cave de  
Mr Edouard Ledue rue St Emile au St Jean  
et j'ai constaté que l'eau a monté  
dans sa cave de deux pieds  
j'ai aussi visité chez Mr H Lepebvre  
rue Delisle au St Jean et l'eau a  
monté dans sa cave a peut pres  
18 pouces <sup>d'eau</sup> et l'eau a rentré dans  
la cave par le canal de renvoi  
et aussi visité la cave chez Mr  
Carrignan rue St Ambroise au St Germain  
propriété de Mr Delarme et j'ai  
constaté qu'il il avoué 3 a 4 pouces  
d'eau dans la cave a peut pres  
4 a 5 puits carré

Votre bien dévoué  
P. Blais  
inspecteur

**CITE DE SAINT-HENRI**

Archive No. 10249

Inspecteur General  
rapport re domma-  
ges a Alfred Leduc  
et H. Lefebvre 9/9/04  
et L.A. Delorme.



P23/E2,240

P23/E2,240

G. A. FAUTEUX.  
J. A. JARRY.  
FRS. FAUTEUX.

TELEPHONE BELL, MAIN 4365.

FAUTEUX, JARRY & FAUTEUX  
AVOCATS  
EDIFICE "BANQUE DU PEUPLE" CHAMBRE 71  
97, RUE ST-JACQUES

MONTREAL, 9 Septembre, 1904 190

Me

Messieurs les Membres du Conseil de la Cité de St. Henri.

St. Henri.



Messieurs,

J'ai reçu instruction de Monsieur Kong Dieu, tenant une buanderie aux coins Turgeon et Ste Emilie de répéter de la Cité de St. Henri \$30.05 pour les raisons suivantes:

Ce Monsieur a payé à la Cité de St. Henri le 16 Juin 1904 le montant de \$29.05 étant \$25.00 pour taxe d'affaires de 1903-1904 plus \$4.05 de frais pour une licence qu'il croyait due par lui pour l'année courante à savoir 1904-1905 mais qui en réalité était due par son prédécesseur puisque mon client est locataire du dit emplacement que depuis le premier Mai 1904.

De plus mon client a été forcé de payer le 16 Aout 1904 la somme de \$26.00 étant \$25.00 de taxe d'affaires pour l'année 1904-1905 plus \$1.00 pour frais de lettre d'avocat.

Ce Monsieur se trouve conséquemment à avoir payé \$55.05 pour sa licence attendu qu'il n'aurait du payer que \$25.00 à savoir le taux que la Ville de St. Henri a imposé pour son commerce.

Ayant satisfait au règlement de la Cité au mois de Juin, 1904 il serait injuste de lui charger des frais. Le véritable



P23/E2,240

G. A. FAUTEUX.  
J. A. JARRY.  
FRS. FAUTEUX.  
TELEPHONE BELL, MAIN 4365.

FAUTEUX, JARRY & FAUTEUX  
AVOCATS  
EDIFICE "BANQUE DU PEUPLE" CHAMBRE 71  
97, RUE ST-JACQUES

MONTREAL, 8 Septembre, 1904 190

(2)

débiteur demeure maintenant ailleurs et mon client serait prêt à vous donner les renseignements voulus pour le retracer.

Je ne crois pas que Monsieur Kong Dieu, le locataire actuel soit obligé de payer pour son prédécesseur en défaut.

J'espère donc que pour ces différentes considérations vous rembourserez la somme plus haut réclamée à savoir \$ 50.05 qu'il a payé de bonne foi mais sans y être tenu.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre dévoué,



*L. Fauteux*

*reçu alloué  
de la citi*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10250

Mrs. Fautoua  
reclame pour  
Kong-Dieu  
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

COMMUNICATION  
SEP 9 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

St Henri le 9 Sept 1904

Messieurs le  
Maire

Ainsi que Messieurs  
les Echevins de la  
Ville de St Henri

Le Club La Boueane  
m'a autorise de vous  
demander s'il vous  
voudrez etes assez bon  
de lui faire avoir  
La salle de l'Hotel de  
Ville le 9 + 10 Octobre  
prochain pour jouer  
la Piece Dramatique de  
Felix Poutre;



P23/E2,240

J'espere que vous  
prendrez cette demande  
en consideration

Notre serviteur  
Romeo Lempre  
Secrétaire du  
Club La Boucane

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10251

Club La Boucanne  
demande l'usage  
de la salle.  
9/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

P. O. BOX 303.

*Montreal Water & Power Co.,  
Engineering Department,  
Imperial Building,*

F. H. PITCHER,  
CHIEF ENGINEER.  

---

ASSISTANT ENGINEER.

*Montreal.* 10 Sept. 1904.

L. N. Senecal, Esq.,  
Secretary,  
Town of St. Henry.



Dear Sir,-

We are in receipt of your favor enclosing copy of Resolu-  
tion of the Council of St. Henry, dated 29 July, 1904, in regard to  
water pipe extension for the Canada Malting Company. In regard to  
that, we may say, that we are proceeding with this work with all  
diligence, and as soon as all material required is at hand no further  
delay need be necessary.

Yours truly,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "F. H. Pitcher", written over a horizontal line.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10252

Montreal Water  
Power Co.  
Canada Malting  
Co.  
10/8/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
Quartiers St Jacques & St Augustin				
Septbr 8	St Augustin & Notre Dame	2	20	Francœur & Carand
"	" Lacroix & Notre Dame	2	30	" "
"	" Belisle & St Jean	3	45	" "
"	" Bourget & Notre Dame	3	45	" "
"	" Notre Dame & Pont St. J. P.	4	00	" "
"	9 Lacroix & Notre Dame	9	30	Francœur
"	" Belisle & St Jean	12	20	Chatton & Carand
"	10 Pose de Lima & St Jacques	9	00	Perras
"	" Bourget & St Amelie	10	20	"
"	" St Augustin & Notre Dame	11	15	Lamouche & Campeau
"	" Laurier & St Jacques	12	40	" "
"	" Bourget & St Amelie	3	10	Terrault & Francœur
"	11 St Jacques & Place St Henri	9	40	M. G. G.
"	12 St Jean & Notre Dame	9	20	Chatton
"	" Pose de Lima & St Antoine	10	15	"
"	" St Jean & Notre Dame	12	40	Terrault & Francœur
"	" " " "	2	30	Perras & Campeau
"	13 St Augustin & Notre Dame	10	50	Lamouche
"	" Belisle & St Jean	3	45	Terrault & Carand
"	" St Augustin & Notre Dame	2	30	" "

Quartiers St Henri & St Antoine

Septbr 10 St Elizabeth & St Jacques 9 00 Lapare & Guay

Copie Signée A. M. Massy

St Henri 14 Septembre 1904





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10253

Rapport Patrouilleur  
de lumière électrique  
10/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

PHONES  
DES MARCHANDS 1224  
BELL MOUNT 457



Bureau du Greffier de la Cité,  
Hotel de Ville.

St. Henri de Montreal, 12 Septembre 1904

A Mr. le Maire et M.M. les  
Echevins de la Cité de Saint Henri,



Messieurs:-

Conformément à une résolution de votre Conseil, j'ai  
J'ai fait il y a quelques mois adresser un compte pour taxe  
sur les manufactures exemptées par la Cité, aux Commissaires  
d'Ecoles, qui n'ont pas répondu et que je crois n'entendent pas  
payer ce montant, sur prétention qu'il est exagéré et non con-  
forme à l'arrangement intervenu. Comme je n'ai pas de note of-  
ficielle des Commissaires, et que la chose va ainsi trainer,  
je crois de mon devoir de vous en informer, afin que vous pre-  
niez les mesures nécessaires pour faire réduire la réclamation  
ou la collecter suivant l'arrangement.

Je demeure, Messieurs,

Votre serviteur dévoué,

*L. Senecal*  
Greffier de la Cité

*Refaire au  
Conseil des finances  
jeudi*

Montréal le 15 juillet 1904

La Municipalité Seculaire  
de La Cité de Montréal

Dû à La Cité de Montréal

Pour taxes municipales dues sur les propriétés  
des Compagnies ou établissements manufacturiers  
mentionnés plus bas exemptés par Règlement  
mais remboursables par votre Commission suivant  
entente avec le Conseil en date du 5 Février 1902

réf. c. (a) (a)	<u>Alaska Tractor &amp; Dredge Co</u>		
	Nos 4/3413 12713/3412, 5.67/3413, 137814/1704		
	Pour 1903	364 50	
	" 1904	345 10	710 60
	<u>M. Paugé &amp; fils</u>		
	Nos 2222, 3.4.5.		
	Pour 1903	107 50	
	" 1904	101 50	209
	<u>M<sup>rs</sup> Rutherford Smith</u>		
	Nos 3.5.6. 78748/3413		
	Pour 1903	572 77	
	" 1904	761 25	1274 02
	<u>R. Mitchell &amp; Co</u>		
	160 @ 177 enclavement de 944		
	185 @ 192 " "		
	192 @ 192 " "		
	Pour 1904	259 43	259 43
			2453 05



S. G. S.  
Copie

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10254

*L. N. Senecal*

*re compte aux commis-  
saires pour taxes sur  
propriétés exemptées.*

*12/9/04*



P23/E2,240



12 Septembre 1904  
 Province de Québec  
 Cité de St-Henri



1  
 Chs. Fortier  
 M. Labrieche

A une session de Comité Général  
 du Conseil de la Cité de Saint-Henri  
 tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire  
 des assemblées des dits comités Le mardi  
 douzième jour de Septembre mil neuf  
 cent quatre, conformément à la loi à  
 laquelle session sont présents Son Honneur  
 le Maire Eug. Guay & M.M. les Conseillers  
 Jos. Ethier P. Séguin J. Senechal Jos  
 Villeneuve  $\frac{1}{2}$  formant un quorum sous  
 la présidence de M. le Maire

Il est ordonné et statué par résolution  
 du comité comme suit:-

accepte

M. Liggett est présent au Comité au sujet de  
 sa demande de rétro sa propriété aux  
 bureaux délégués de la cité de St-Henri-

Le comité procède à l'examen et l'approba-  
 tion des comptes suivants qui sont approuvés  
 survis - Wash & Fratch & Co





P23/E2,240



Comptes approuvés:

Alaska H. D. L. 2603 Archambault N. 600  
 Archambault J. 2250 Atkinson J. 2221<sup>10</sup>  
 Brauchamp J. 575 Blain Ph. 16<sup>00</sup> Brandus  
 N. J. 585 Bertrand S. L. 11.78 Beckwith G. 393  
 Beaupre N. J. 10<sup>20</sup> 46<sup>15</sup> Bell Telephone Co. 80, 360  
 275 275 30<sup>00</sup> 15<sup>00</sup> Brossard H. P. 120  
 112 75 255 <sup>1485</sup> 1980 1440 Clamond A. 1645  
 Cusson J. 50 35 1741 Cap d'Orléans des Marchand  
 v. r. Coen J. H. 360 660 Chamiel  
 700 Charbonneau 1129 Dand O. 80 295  
 Desjardins J. 240 Desrochers Dame 1200 Decarie  
 J. 3390 Dumoulin A. 390 370 Delisle, Est. 4153  
 Desrosiers A. 10<sup>13</sup> 1598 2900 4578 410 75 Desjardins  
 C. J. 750 Haulon E. 187 Fortin J. 72 Grandin B. 135  
 Gagnon C. 1100 Fortin E. 765 Gosselin 465 4600  
 Gamaelle G. 2875 Garsin H. 90.60 G. R. 1693  
 266 1708 174 1642 1762 Grand 1700 2555 Gar-  
 land P. 275 Granger J. 150 Gosselin S. 4550 100  
 3625 420 Institut Vaccinal 375 Ilgner  
 Jacques 239 9580 1450 Ass. législative 74226  
 Larroche 1783 Lecavalier U. 5700 Lecours C. 890  
 Lacombe A. 603 721 100 LaChapelle Les 1000  
 Lacombe C. 500 1000 Latour M. 1520 LaPlante 120  
 Laroche R. 1483 Larouche N. L. 2800 275  
 Laroche M. 260 125 1750 985 3600  
 Laroche R. 275 4310 McQuinn C. 120  
 Laroche A. 1800 400 1200 500 5200 10000 2800  
 800 1200 Maheu D. 1325 Masson D. 2915  
 C. du téléphone des Marchand 3000 Mercier J. A.  
 22908 Municipal J. P. 303 Monin J. McKay  
 1000 Mitchell D. 200 400 Mulvihill H.  
 J. P. 376 9. 5. 425 9. 7.45 2499. 428 9. 9.  
 431 9. 185 572 2499. 3745 <sup>9.575</sup> Newmann  
 Sealey 40 Selin J. 406 1917 5732  
 P. J. Curant 2100 St. Jean J. 200



Perdieu N 30<sup>re</sup> Remington Inspection by  
 275 Rodriguella by 3206 4921 Alphonse  
 Hev 1375 11.43 3152 Sengny Pn 546  
 Judelou 83 Hev 6 7. 15. 12<sup>re</sup> Vameyff  
 18952 18952 Mand. K. L. 2724 10008 2238  
 9794 467 1235 Seiad P. 1945 Mouton  
 Mr P. 5534 942 2782 2071 3036 1370  
 3177 11984 216 488 3864 4047 5946

et la séance est levée

L. M. Senecal  
Secrétaire

Président



Billards et Pools,

Arthur Cadieux	2879 & Jacques	
5 Tables		125.
Recu ak		50.
Balance		7500 Pas Payé

Pierre Cardonema	3876 Ndany	
2 Tables Pools		7500 Payé

Louise Gibeau	3424 Ndany	
7 Tables		5000 Pas Payé

Marjorie Gibeau	3493 Ndany	
2 Tables		5000 Pas Payé

do do do



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10255

Comite General  
" Thomas Liggett "  
" Comptes approuves "  
12/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

Montréal, 13 septembre, 1904.

Au maire et aux échevins,  
De la cité de Saint-Henri.



Messieurs,

Dans une cause de D'Acoust vs. la cité de Saint-Henri, qui se trouve de nouveau sur le rôle pour demain, le 14, j'ai reçu instructions de ne pas presser l'audition de la cause de demain parce qu'une proposition de règlement doit être faite à votre conseil, demain soir.

La cause sera donc rayée une fois de plus demain matin.

Veillez donc, s'il vous plait, demain soir, prendre une résolution définitive au sujet de cette cause.

Si votre conseil décide de ne pas accepter la proposition de règlement, j'inscrirai la cause de nouveau et la poursuivrai jusqu'à jugement sans plus d'atermoiement.

Votre bien dévoué,

*Louis Côté*

*recopié pour  
information par le conseil  
de la cité et au conseil  
à l'occasion de l'audition  
de la cause*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10256

Louis Codere

re cause

D'Aouet

vs.

La Bite

13/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 13 septembre, 1904.



Au maire et aux échevins,  
De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Je vous envoie aujourd'hui la requête que j'ai préparée, sur vos instructions, demandant à la Commission des Chemins de Fer du Canada, de permettre que la rue Ste. Elizabeth traverse dans toute sa largeur la traverse de la Compagnie du Grand Tronc, soit au moyen d'un tunnel ou au moyen d'une traverse à niveau, à l'extrémité de laquelle se trouveront des barrières placées et maintenues par la Compagnie, demandant aussi que la rue St. Jean soit continuée à travers la voie du Grand Tronc, au moyen d'une traverse à niveau de la largeur de la rue St. Jean, et des barrières placées et entretenues par la Compagnie du Grand Tronc.

La présente requête est accompagnée de tous les plans et autres exhibits que j'ai cru devoir faire préparer.

Quand vous aurez examiné cette requête et les exhibits qui l'accompagnent, vous voudrez bien m'autoriser à la remettre à M.A. Rivet, député du comté d'Hochelaga, aux Communes du Canada.

*x que l'on  
Rivet devrait  
seul s'occuper de  
cette requête,  
d.c.*

Comme un membre du conseil me disait l'autre jour, devant la commission des chemins de fer, je prendrai la liberté de vous demander si c'est bien l'intention du conseil que, du moment que j'aurai remis cette requête à M. Rivet, je ne m'en occuperai plus.

Je crois que la véritable manière sera de faire présenter cette requête, et de la faire soutenir devant la Commission par l'avocat de la cité, quitte à M. Rivet, s'il le juge à propos, d'employer toute son influence à nous faire obtenir gain de cause.

Votre bien dévoué,

*M. ou le maire  
ou M. Rivet  
des j. de l'Etat  
et avec l'adp. de Suroal  
avec Jacob carde  
la cité nul déléguer  
à Ottawa  
Louis Cadore.*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10257

Louis Coderre  
au sujet de la requête  
re. Rues St. Elisabeth  
et St Jean.  
13/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Saint-Henri 14 Sept 1904

A. Mr le Maire et  
M. M. les Echevins  
Saint-Henri



Messieurs,

J'ai l'honneur de faire applica-  
tion pour avoir un congé, devant  
commencer le 19 Septembre pour se terminer  
le 26 Septembre courant.

Esperant une réponse favorable  
Je me salue,  
Votre dévoué serviteur

Adolphe Senecal

Laorun et autres  
Hollu en note pour  
Avoir surmonterai /  
un employe au delors

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10258

Adolphe Senecal  
demande un congé.  
14/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

*John L. Kishko, Esq. President.*  
*E. Walter Rathbun, Esq. Vice President.*

*J. V. Robt. Chief Engineer.*  
*H. H. Roberts, Secy. & Treas.*

*The Boiler Inspection  
and Insurance Company of Canada  
also Consulting Engineers.*

HEAD OFFICE.

*46 King Street West.*  
TORONTO.

*Office in Canada Life Building.*

Montreal, Sept. 14, 1904.

A Messrs. LE MAIRE et Aux ECOLEVIERS,  
de la VILLE de St. HENRI.

Messrs:

Après inspection sur la chaudière du rouleau à vapeur j'ai  
eu de mon devoir de vous tenir au fait que votre chaudière n'est  
plus capable de porter 100 lbs. de pression et que j'ai été obligé  
de réduire la pression à 80 lbs., il serait aussi bon de faire  
étancher les tubes et aussi différents joints et quelques rivets  
qui coule en dedans de la chambre à combustion.

Esperant de vous remercier,

Votre respectueux,

*A. Geo. Champagnon*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10259

Inspecteur des bouilloires  
A. G. Champagne re  
rouleau a vapeur.  
14/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 14 septembre, 1904.



Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Vous m'avez demandé il y a quelques jours si la cité de Saint-Henri était tenue de construire un égout commun sur la rue Poplar, dans la cité de Saint-Henri.

Le 13 octobre 1899, la cité de Saint-Henri et The St. Henry Land Company, ont fait un contrat par lequel la dite Compagnie cède, abandonne à la cité de Saint-Henri, entr'autres rues, la dite rue Poplar.

L'une des conditions de cet abandon ou cession est que la cité de Saint-Henri s'oblige à faire l'exhaussement, le drainage, le nivellement et l'empierrement des dites rues cédées au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir, la dite cité ne devant faire les dits travaux qu'à la demande de la dite Compagnie, mais non à la demande des autres propriétaires tant que cette dernière (la compagnie) restera propriétaire d'au moins la moitié des lots riverains de la rue où l'égout sera demandé.

Si je suis bien informé, the St. Henry Land Company a fait à votre conseil la demande d'un égout commun sur la dite rue Poplar.

Dans les circonstances, me plaçant exclusivement au point de vue des obligations contractées par le dit contrat, je dois dire que la cité de St. Henri est tenue de construire un égout commun sur la rue Poplar, si les besoins s'en font aujourd'hui sentir, et dans la mesure de ces besoins.

Le besoin d'un égout commun sur la rue Poplar, existait-il aujourd'hui pour les propriétaires de la rue Poplar, je crois qu'il sera facile à la compagnie de prouver que tel besoin existe parce que plusieurs familles occupent aujourd'hui les maisons situées sur les lots riverains de la dite rue Poplar.

Votre bien dévoué,

Louis Cadore

*Les échevins de la cité de Saint-Henri ont demandé à la cité de Saint-Henri de construire un égout commun sur la rue Poplar. Les échevins de la cité de Saint-Henri ont demandé à la cité de Saint-Henri de construire un égout commun sur la rue Poplar. Les échevins de la cité de Saint-Henri ont demandé à la cité de Saint-Henri de construire un égout commun sur la rue Poplar.*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10260

Louis Godeme  
re Egout rue Poplar.  
14/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

G. A. FAUTEUX.  
J. A. JARRY.  
FRS. FAUTEUX.

TELEPHONE BELL, MAIN 4365.

FAUTEUX, JARRY & FAUTEUX  
AVOCATS

EDIFICE "BANQUE DU PEUPLE" CHAMBRE 71  
97, RUE ST-JACQUES



MONTREAL, 14 Septembre, 1904 190

Monsieur le Greffier de la Cité de St. Henri.

St. Henri.

COMMUNICATION  
SEP 16 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Monsieur,

Nous avons reçu instruction de Monsieur Louis Duquette propriétaire de St. Henri de réclamer de la Cité de St. Henri la somme de \$300.00 en dommages pour les raisons suivantes:

La propriété de Monsieur Louis Duquette située au coin des rues St. Ambroise et Ste Zoé et actuellement occupée par Monsieur J. O. Duquette comme locataire a été très souvent inondée, depuis environ deux années, par l'eau provenant de la pluie et de la fonte des neiges, par le fait que les égouts avoisinant cette propriété sont défectueux en mauvais état et impropres à l'écoulement des eaux, occasionnant par là des dommages considérables au propriétaire et au locataire.

Vous voudrez bien, Monsieur le Greffier, avertir les membres du Conseil de cette réclamation dont un règlement immédiat plus les frais des présentes évitera, à la Cité une poursuite en justice.

Vos dévoués,

Lettre \$2.00

*Fauteux Jarry & Fauteux*  
avocats

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10261

Fauteux Jany & al  
reclamant des dom-  
mages pour Louis  
Duquette  
14/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

C. 1

Saint Henri, 14 Septembre 1904

A Mr. le Maire et a M.M. les  
Echevins de la Cité de Saint Henri,



Messieurs:-

En Juillet 1894, la Cité de Saint Henri décidait l'expropriation de mes propriétés, sises sur la rue St. Jacques et il y fut donné suite par un contrat en 1895, excepté pour une propriété sur laquelle dans le temps une servitude existait en faveur de Mr. Jérémie Taillefer, et il a été impossible de passer contrat pour cette dernière propriété, mais depuis, une vente au Shérif m'a donné titre parfait, et je présente mon application à votre Honorable Conseil pour terminer l'expropriation commencée en 1894.

Inutile de vous dire Messieurs, que je ferai comme par le passé pour assurer le progrès et la prospérité de la Cité de St. Henri, dans laquelle je suis si fortement intéressé.

*Alph. Charlebois*

*L. M. S.*

*référé*

a M<sup>rs</sup> le Maire et M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup>  
 les Echevins de la Cité de  
 Montréal

Messieurs,

En juillet 1894 la Cité de Saint-Henri  
 décidait l'impropriation de mes propriétés  
 situées sur le rue Spadina, et il y fut  
 donné suite par un contrat en 1895 excepté  
 pour une propriété sur laquelle dans le  
 temps une servitude existait en faveur  
 de M<sup>rs</sup> Jeanne Gaillet, et il a été impossible  
 de passer contrat pour cette dernière pro-  
 priété, mais depuis, une rente au  
 Sheriffia a été donnée, et je  
 présente mon application à votre  
 Honorable Conseil pour terminer  
 l'impropriation commencée en 1894  
 Quant à ce que Messieurs que  
 je ferai comme par le passé pour assurer  
 le progrès et la prospérité de la Cité  
 de Saint-Henri dans laquelle je suis  
 si profondément intéressé —

a Chevrolat

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10262

Alphonse Charlebois  
re expropriation de  
ses propriétés.

14/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

17 Cole St Paul Rd.

refere, a  
Council St Henry Sept 15/04

Mess. The members of  
Council St Henry.



COMMUNICATION  
SEP 15 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Gentlemen. In Nov-  
ember 1900 my greenhouse  
on the Cole St Paul Rd.  
was flooded on account  
of the town having ex-  
tended St Antoine St  
through the Drummond  
property raising the  
same above the level  
of the field and not  
providing a passage  
for the large quantity  
of water which comes

m

P23/E2,240

from the skill.  
I saw his worship  
Mayor Tracy about the  
matter and it was  
remedied temporarily.  
The following July  
through public works  
being carried on, this  
drain was blocked  
and after my having  
seen about it again  
an official and some  
employees of the town  
made another temporary  
drain leading to the  
sewer gully and  
let the water into the  
sewer.

For the past two

P23/E2,240

COMMUNICATION  
SEP 15 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

years I have worked  
the greenhouse from  
the fall to the spring  
only so that I had  
no occasion to go  
there during the summer.  
Yesterday having gone  
there to see about  
getting in stuff for the  
fall I found though  
the gully being blocked  
the water has lodged  
under the greenhouse  
benches making them  
useless for growing  
mushrooms this season  
also damaging the



P23/E2,240

brick flues and other things which I may mention later.

I now ask to be paid one hundred dollars for the damage done my property. This sum on consideration that said amount is paid without further trouble if however there is necessity of taking legal action I will claim the full amount of damage, and also ask to have this drain made permanent to avoid future damage.

Yours respectfully  
J. J. Kearney

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10263

P. J. Leahy  
Dommages par inon-  
dation 15/9/04



P23/E2,240



A la Cité de St Henri.

Monsieur le Greffier,

Le soussigné, procureur de Dame Veuve Joseph Rombach demeurant au No. 125 de la rue St Jean en la Cité de St Henri, épouse de feu Joseph Rombach en son vivant cordonnier du même lieu, a l'honneur de ~~vous~~ vous informer des faits suivants:-

*# La cité de St Henri  
8 Mai*

Madame Rombach est propriétaire de l'immeuble situé sur le coin sud est de la rue Richelieu et St Jean, subdivision 23 du No. 941 des cadrestres de la paroisse de Montréal;

Depuis au delà de cinq ans, en toute saison, soit en temps de pluie ou de dégel, la cave du dit immeuble est inondée par la crûe des eaux à l'encoignure des rues St Jean et Richelieu;

Notamment le 20 août dernier et le 3 septembre courant, à chacune de ces dernières dates, l'eau est montée dans la cave du dit immeuble jusqu'à une hauteur de 2½ pieds;

Ces inondations fréquentes sont cause que le dit immeuble a subi des détériorations considérables dans ses fondations, le rendent insalubre, et de ce fait, occasionnent à son propriétaire des pertes de loyer et déprécient considérablement la valeur de la dite propriété;

Ces inondations ont pour cause le mauvais état des rues Richelieu et St Jean, cette partie des dites rues avoisinant le dit immeuble étant beaucoup trop basse, et sont dues aussi à l'insuffisance des puisards et des canaux d'égouts.

Cet état de chose résultant de l'incurie et de la négligence de la Cité de St Henri à maintenir les rues et les canaux ci-dessus mentionnés en bon état comme la loi l'y oblige, Dame Veuve Rombach entend réclamer de la dite Cité en justice, les dommages soufferts et qu'elle souffrira à



P23/E2,240

- 2 -

l'avenir pour les raisons ci-dessus, le montant des dits  
dommages à être évalués par expert.

Les présentes informations sont fournies pour valoir  
ce que de droit.

Montréal, 16 septembre, 1904.

*J. H. Papillon*

Procureur de Dame Rombach.

17 rue St Jacques.

Tel. Bell Main 451.

(Duplication)

*refusé à M. J. E. Van  
succès de la cause  
de M. Rombach*

AVIS DE

DAME VEUVE ROMBACH

&

LA CITE DE ST HENRI.

*Peur et telepro  
@ 208 pm J*

*(Duplicatā)*

P23/E2,240

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10264

J.H.O. Papillon  
avis de réclamation  
de Dame. Rombach  
16/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

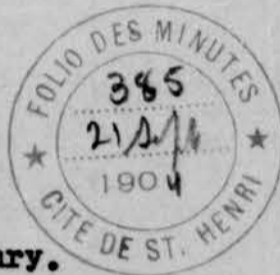
P.O. BOX 803.

*Montreal Water & Power Co.*  
*Engineering Department.*  
*Imperial Building,*

F. H. PITCHER,  
CHIEF ENGINEER.  
ASSISTANT ENGINEER.

*Montreal,* 16 Sept. 1904.

L. N. Senecal, Esq.,  
Secretary-Treasurer,  
Town of St. Henry.



Dear Sir,-

We are in receipt this day of extracts of Minutes of Council of the 9th instant, and in reply thereto, permit us to say: That the writer met the Mayor and the Chairman of Finance Committee and other Aldermen on this matter some few days ago, and explained clearly the position in regard thereto. It was given him to understand that he would be notified when it would be convenient to meet the Town Engineer to go into the matter of the grade on St. Mary Street. As you know, we cannot possibly put in water pipe on this street without a guarantee that the same will be filled to proper grade, in order that the pipe may be protected.

As soon, therefore, as it will be possible for you to carry out the understanding arrived at, the writer will be very pleased to co-operate.

*rapport de M. Camel  
par téléphone et écrit  
me dicté qui m'a permis  
autour de donner les  
ce 17 septembre 1904*

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

F. H. Pitcher, per *F.H.*

Chief Engineer.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10265

Montreal Water &  
Power Co. re pose de  
l'eau rue Ste. Marie.  
16/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240



St. Henri le 16 Septembre 1904.

Reçu de Mons. J. E. VANIER les plans suivants, savoir:

- 1o. Un nouveau plan index original sur papier monté et bordé, représentant tout le territoire de la Cité de St. Henri -
- 2o. Une copie de ce plan index en " black print " pour l'usage du Conseil, l'original devant être déposé soigneusement aux Archives.
- 3o. Une copie de \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ pour l'usage des évaluateurs de la Cité, la surface du dit plan permettant d'y inscrire des notes et observations.
- 4o. Une copie de \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ en bleu pour l'usage des mêmes et pour emporter sur le terrain.
- 5o. Une copie de \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ en bleu pour dépôt sur les comptoirs des bureaux de la Corporation pour la collection des taxes et l'usage du public fréquentant l'Hotel- de- Ville.

(signé) L. N. Senechal

*Copie*  
*L. N. Senechal*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10266

*J. Emile Vanier*

*Copie de reçu re l'ancien  
con de plans.*

*16/9/04*



P23/E2,240

P23/E2,240

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

OFFICE OF GENERAL ASSISTANT AND COMPTROLLER

WM. WAINWRIGHT,  
GENERAL ASSISTANT & COMPTROLLER.

at Toronto.

MONTREAL, September 17th., 1904.

L.N.Senecal Esq.,  
City Clerk, St. Henri, Que.



My dear Sir:-

I expect to be home to-morrow on my return from the Coast, and will be glad to meet the deputation any time this week at any hour between two and five o'clock.

*series am  
Wainwright all my  
L'annonce est a son don  
et qui n'est pas de  
revenir avant le soir  
proclamer le lendemain  
une autre date*

Yours faithfully,

*Wainwright*

Gen'l. Ass't. & Comptroller.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10267

W. Wainwright  
re delegation au  
Conseil au G. T.R.  
17/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

P.O. BOX 503.

*Montreal Water & Power Co.,  
Engineering Department,  
Imperial Building,*

*Montreal,* 19 Sept. 1904.

F. H. PITCHER,  
CHIEF ENGINEER.  
ASSISTANT ENGINEER

L. N. Senecal, Esq.,  
Secretary-Treasurer,  
Town of St. Henry.



Dear Sir,-

We are in receipt of your communication of the 16th instant, enclosing extracts of Minutes of Council of the 14th instant, and in reply, permit us to say: That all the houses on Little St. Antoine Street in question, in your town, are at present supplied with water, and as soon as sufficient additional houses are erected, so that the revenue therefrom shall amount to the percentage required by the Contract, we shall proceed in season to lay the pipe for their supply.

Hoping this is satisfactory to you, we are,

Yours truly,

Montreal Water & Power Company,

*F. H. Pitcher*  
Chief Engineer.

*refer au plan  
à l'avenue*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10268

Montreal Water &  
Power Co. re pose de  
l'eau Petite rue St Antoine  
19/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

TELEPHONE 2039

CABLE ADDRESS, "SREEP"

P.O. BOX 344.

*Davidson & Wainwright.*  
*Advocates, Barristers, &c.*

*London & Lancashire Building.*  
*St. James Street.*

*Peers Davidson.*  
*Arnold Wainwright.*

*Montreal* Sept. 19, 1904. 190

A.79

L. N. Senecal, Esq.,  
Clerk City St. Henri,  
St. Henri,

P. Q.



Dear Sir,-

Will you please communicate with us, in future, in regard to Mr. Coleman's application, concerning dump property?

Yours truly,

*Davidson & Wainwright.*

P.D./E.B.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10269

Davidson & Wainwright  
re depotoir.  
19/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, le 20 Septembre 1904

A Monsieur le Maire E. Guay et Messieurs les Échevins  
de la Cité de St. Henri



Messieurs,

Étant propriétaire d'une maison située  
Coin des rues Notre Dame et Rue de l'Église, laquelle se  
trouve être occupée dans le moment pour un  
Hotel tenu par Mr. Delisle; ayant fait l'acqui-  
sition de cette propriété avec l'intention et l'idée  
d'y faire continuer le même Commerce, vu  
le prix qui elle a coûté, je viens vous demander  
de bien vouloir user de votre pouvoir pour que  
la licence ne soit pas transférée ailleurs  
Mr. Delisle a l'intention de vendre ou de changer  
d'endroit et d'y apporter sa licence.  
D'abord je ne vois aucune raison qui oblige  
ce Monsieur à laisser ce coin de rue pour  
un autre; l'endroit est connu et les bâtiments  
répondent parfaitement aux nécessités d'un  
bon Hotel. Si, maintenant, il veut vendre, je  
lui ai offert et lui donnerai un prix très  
raisonnable, je dirai même, mieux que d'autre  
lui donneront; et tout cela afin de ne

P23/E2,240

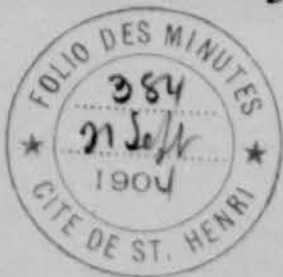
pas enlever la licence de cette maison.  
En vous faisant cette demande, je crois vous  
demander ce qui est juste et raisonnable.  
Permettre qu'on y enlève la licence, c'est réduire  
de beaucoup la valeur de la propriété et ce  
serait me faire du tort.

Voulant m'en faire un chez nous, j'ose croire  
qu'en vous faisant aujourd'hui cette demande,  
je ne serai pas déçu dans mes espérances.

Je vous demande bien pardon, j'avais pris  
quelque peu de votre temps, mais cependant  
j'ai confiance dans ma requête.

Une réponse favorable obligera infiniment

Messieurs,  
Votre tout-dévoué  
Zénon Bourdeau  
Notaire  
2340, Rue N. Dame





CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10270

Genon Bourdeau  
retransfert de licence  
de Jos. Delisle  
20/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

17 Cole St Paul Ed

St Henry Sep 20/04



Messrs Members City  
Council St Henry  
Gentlemen.

COMMUNICATION  
SEP 21 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

On the  
15<sup>th</sup> inst. I wrote you  
about damage done  
my place through  
flooding.

Before writing you  
the aforementioned  
letter I had noticed  
the temporary damage  
only, since there how-  
ever on being told

P23/E2,240

Damage to Mushroom	\$
bed 84x7ft	150
Do " Greenhouse	400
Do " Brick hot air	
flues	100
Do " Business by	
making place	
unworkable	500
Do " Loam, sand	
Manure & Pots	20
Do " 300 lbs Tobacco	
stems	6.
Do " Store & Pipes	5
total	\$ 1181.



P23/E2,240

that part of the  
Greenhouse had fallen  
in, I found on closer  
examination that  
through the working  
of the cils the Greenhouse  
will have to be taken  
down and reconstruc-  
ed and now ask  
you to note the fol-  
lowing list of Damag-  
ed Property for which  
I demand payment.

Yours respectfully  
P. J. Healy

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10271

P. J. Leahy  
reclamation de dom-  
mages par inonda-  
tion. 20/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Saint-Henri 20 Septembre 1904

Mr le Greffier de la Cité  
Saint-Henri.

COMMUNICATION  
SEP 20 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Je soussigné consens à  
travailler pour la Cité de Saint-Henri  
sans préjudice à mes droits me résultant  
de mon engagement fait et passé avant  
mon renvoi et à mes offres de services.

J. B. D. Aguin



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10272

J. B. D. Aquin  
avis re ouvrage  
au Bureau du Conseil  
20/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

J. EMILE VANIER  
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:  
No 5 SQUARE BEAVER HALL  
MONTREAL

Montreal, le 21 Septembre  
1904.

COMMUNICATION  
SEP 21 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Ls. N. Senécal, Ecr.,  
Greffier Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

En réponse à la demande que vous m'avez faite le 14 du mois courant par résolution de même date, au sujet de l'égout à prolonger rue POPLAR, j'ai l'honneur de faire rapport qu'après examen de cette question et recherches sur les lieux, et avec la connaissance que j'ai du sol à cet endroit, je dois faire rapport dis-je que les maisons bâties sur cette rue pourraient toutes être drainées en prolongement de l'égout de brique qui s'y trouve bâti jusqu'à 245 pieds à l'ouest de l'Avenue Ste. ELIZABETH, en le prolongeant dis-je de 162 pieds environ ou 54 verges courantes, encore à l'ouest.

Le coût estimatif de ces travaux serait d'environ \$783.00 ou \$14.50 la verge courante.

Bien à vous,

*Recommander  
à l'ingénieur et  
autour à donner des  
des renseignements hors  
les documents relatifs*

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri -



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10273

J. Emile Vanier  
rue egout rue Poplar.  
27/9/04



P23/E2,240



P23/E2,240

J. LE VANIER  
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:  
No 5 SQUARE BEAVER HALL  
MONTREAL

Montreal, le 21 Septembre 1904

COMMUNICATION  
SEP 21 1904  
CITÉ DE ST. HENRI

Ls. N. Senécal, Ecr.,  
Greffier, Cité de St. Henri -



Cher Monsieur:

En réponse à la demande que vous me faisiez par résolution du 14 Septembre courant re changement de niveau du Chemin de fer du GRAND TRONC aux traverses des rues Ste. MARGUERITE & ST. PHILIPPE et autour dans ce quartier", je dois dire que ce rapport vous sera fait pour le 23 du courant c'est-à-dire vendredi prochain.

Bien à vous,

*J. Guile Vanier*

Ingénieur Cité de St. Henri -

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10274

J. Emile Vanier  
re changement de che.  
min de fer du G. T. R.  
21/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

J. EMILE VANIER  
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:  
No 5 SQUARE BEAVER HALL  
MONTREAL

Montreal, le 21 Septembre  
1904.



L. N. Senécal, Ecr.,  
Greffier, Corporation Cité de St. Henri



Cher Monsieur:

En réponse à la demande qui m'a été faite par résolution de votre Conseil en date du 14 Septembre courant, au sujet de travaux d'égouts en cours d'exécution à WESTMOUNT, à proximité de la "GLEN", je dois dire qu'après investigation et recherches sur les lieux de même qu'à l'Hotel - de - Ville de WESTMOUNT et au bureau du Chemin de fer du Pacifique Canadien, il résulte que la Compagnie du Pacifique Canadien transforme actuellement cette partie ouverte du ruisseau de la "GLEN" passant sur l'ancienne propriété DECARY dont elle est maintenant propriétaire en égout fait de béton, avec des dimensions de 4' x 4' environ, et cela par ce qu'elle doit remplir la coulée au-dessus de l'ancien ruisseau pour y faire des cours. L'eau de ce ruisseau de la "GLEN" est déjà prise par les égouts de St. Henri - L'égout en question est exclusivement fait sur la propriété privée de la Compagnie du Pacifique Canadien et doit pour ainsi dire servir de "culvert"

Bien à vous,

*le rapport est en*

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri -



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10275

J. Emile Vanier  
re gout de la Glen  
21/9/04



P23/E2,240

P23/E2,240

Montréal, 21 septembre, 1904.

Au maire et aux échevins

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Vous m'avez référé la réclamation de Francis Fauteux avocat, agissant pour et au nom d'un nommé Kingdieu, un chinois qui depuis le mois de mai 1904 tient une buanderie dans une des maisons de M. Emery Fauteux, père.

Après m'être enquis de tous les faits, je crois que le dit chinois a le droit de recouvrer ce qu'il a payé en premier lieu à la cité de Saint-Henri.

En ce faisant il a payé le compte d'un autre, étant sous l'impression qu'il payait le sien.

Votre bien dévoué,

*Louis Codere.*



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10276

Louis Coderre  
reclamation de  
Kingdieu  
21/9/04



P23/E2,240